

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 15 février 2021

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 08/02/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY</i>
Présents : 10	Présents : Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Jean-Sebastien BATLLE, Kévin DUBOIS, André JIMENEZ, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO
Votants: 10	
Pour: 10	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents: Patrick TRILLO
	Secrétaire de séance: Jean-Claude SIRE

Objet: Révision du prix de branchement au réseau d'eau potable - DE_002_2021

Monsieur le Maire rappelle que le 26 août 1994, par délibération, le Conseil Municipal a fixé le prix forfaitaire du raccordement aux réseaux d'eau potable (500 francs, soit 76 €) pour les branchements nouveaux. Il s'avère que ce tarif doit être réévalué, il est proposé de passer le tarif forfaitaire pour les nouveaux branchements au réseau d'eau potable à

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE le tarif forfaitaire de 200.00 € pour tout nouveau branchement au réseau communal d'eau potable.

AUTORISE M. le Maire à émettre un titre de ce montant chaque fois que nécessaire.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques marty

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___